

TRANSITION DE L'ÉCOLE VERS LA VIE ACTIVE (TEVA)

La TEVA est une étape déterminante dans la vie des élèves ayant un handicap ou présentant d'importantes difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

La TEVA est une démarche planifiée, coordonnée et concertée visant l'accompagnement de ces jeunes dans l'élaboration et la réalisation d'un projet de vie!

An 3 Le jeune apprend à se connaître pour définir son projet de vie.

An 2 Le jeune développe des compétences, des habiletés et vit des expériences pour réaliser son projet de vie.

An 1 Le jeune commence à vivre son projet de vie. *

* Il est également possible de planifier la transition quelques années avant la fin anticipée du secondaire.

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE TEVA

Collecte et analyse de l'information

- Identifier le projet de vie du jeune (portrait et analyse des besoins pour chacune des sphères de vie).

Planification des interventions

- S'associer avec les partenaires concernés par le projet de vie de l'élève.
- Mettre en commun l'information relative à la situation du jeune.
- Faire consensus sur les besoins prioritaires du jeune.
- Définir les objectifs (socioprofessionnels, scolaires, résidentiels, personnels, physiques, sociaux et de loisirs).
- Déterminer les étapes de la démarche.
- Consigner l'information.

Réalisation des interventions

- Informer l'ensemble des personnes concernées.
- Mettre en œuvre les moyens retenus et en assurer le suivi.
- Évaluer, de façon continue, les interventions permettant la réalisation du projet de vie.
- Ajuster les interventions en fonction de l'évolution de l'élève et de la situation.
- Maintenir la communication avec les parents et les partenaires.

Révision de la démarche

- Revoir le portrait du jeune.
- Confirmer le projet de vie du jeune.
- Vérifier si des changements pourraient donner une nouvelle orientation à la démarche.
- Vérifier si de nouveaux partenaires sont nécessaires.

SUJETS ABORDÉS

La démarche TEVA concerne différentes sphères de vie du jeune : l'autonomie personnelle, l'éducation et la formation, l'intégration socioprofessionnelle et l'emploi, le réseau social, la participation à la communauté, les loisirs, la résidence et le transport.

Pour en savoir plus, communiquez avec les Services éducatifs, secteur de l'adaptation scolaire.